

LIMOGES MÉTROPOLÉ  
—  
Le Président de Limoges Métropole

**ARRÊTÉ**

du 24 juin 2025

Objet : délégation de signature à Mme Angélique GORCE, Responsable de service au sein de la Direction des systèmes d'information, à M. Hour-Eddine KALIM, Directeur de service du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-BOUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources

N° 26716

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par délégation de signature, au représentant général des services et aux responsables de service qui sont délégués pour être chargés de certaines fonctions par l'organe délibérant autorisé ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Angélique GORCE assure les fonctions de Responsable de service études, urbanisme et développement numériques au sein de la Direction des systèmes d'information ;

**CONSIDÉRANT** que M. Hour-Eddine KALIM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Valérie LAURENT-BOUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 226-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Angélique GORCE, Responsable de service études, urbanisme et développement numériques au sein de la Direction des systèmes d'information, pour la signature des documents suivants :

- Tout document dans le cadre des autorisations de demandes de certificats électroniques pour le compte de Limoges Métropole ;
- Tout document dans le cadre des autorisations de certificats électroniques établis au nom de Limoges Métropole ;

**ARTICLE 2** - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Angélique GORCE, déléguée titulaire qui agit de manière dans les mêmes conditions :

- M. Hour-Eddine KALIM
- Mme Valérie LAURENT-BOUX

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté prend effet à compter du 25 juin 2025, depuis son prochain renouvellement du conseil communautaire.

**ARTICLE 4** - Le Code général des services est obligé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Angélique GORCE, Chef de service au sein de la Direction des systèmes d'information

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025

 26716.pdf  
(.pdf, 158,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER